



Paris, le 5 juin 2008

Monsieur le Ministre,

Le 12 mars dernier un courrier co-signé par l'APLV et quatre organisations syndicales (le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNALC-CSEN et le SNES-FSU) concernant la prise en compte du niveau A2 du CECR dans une langue vivante étrangère pour le brevet dès la session 2008 vous a été expédié. Nous demandions notamment un moratoire à cette introduction et faisons un certain nombre de propositions afin que celle-ci s'opère à l'avenir dans les meilleures conditions possibles. Ce courrier reste à ce jour sans réponse de votre part ou de M. le Directeur de la DGESCO auquel nous l'avons également adressé.

Les cosignataires s'étonnent fortement de cette absence de réaction dans la mesure où ce courrier avait été accompagné des résultats d'une enquête approfondie menée par l'APLV auprès des enseignants de langues sur la façon dont ils étaient préparés à l'introduction de l'évaluation. Par ailleurs, notre démarche se voulait essentiellement constructive puisqu'elle ne remettait pas en cause la nécessité d'une réforme de l'enseignement des langues vivantes en France. Mais l'information tardive et confuse donnée à nos collègues enseignant en collège, l'absence de formation aux nouveaux programmes pour la majorité d'entre eux, et le fait que les élèves actuellement en 3^{ème} n'ont pas été formés aux cinq compétences langagières, ne peuvent en aucun cas garantir une égalité de traitement des élèves alors qu'il s'agit de leur délivrer un diplôme national.

L'échéance est maintenant proche et l'inquiétude d'un grand nombre de nos collègues va grandissant, ainsi qu'en attestent les nombreux courriers reçus pas les cosignataires ces dernières semaines. Vous trouverez joints à la présente le texte d'une pétition lancée par les cosignataires ainsi que la liste des 3179 signatures recueillies à ce jour. D'autres enseignants se sont semble-t-il résignés à une « nouvelle contrainte » qu'ils appliqueront sans grand enthousiasme et dans des conditions variables au risque de rendre impopulaire une réforme pourtant utile.

A quelques semaines de l'examen, les élèves de 3^{ème} sont eux aussi dans l'attente d'informations sur les conditions d'obtention du niveau A2 et on peut comprendre que leur inquiétude soit encore plus vive que celle des enseignants alors qu'il s'agit du premier diplôme de leur scolarité. Le sentiment d'injustice que ne manquera pas de créer la validation du niveau A2 dans de telles conditions de confusion risque de laisser des traces pour les examens qu'ils devront subir par la suite.

Les cosignataires réitèrent donc leur demande d'un moratoire de la validation du niveau A2 du CECR jusqu'à la session 2010 du DNB. Cette demande de moratoire a par ailleurs fait l'objet d'un vœu au Conseil supérieur de l'éducation du 22 mai qui a été présenté par la quasi-totalité des organisations représentées et été largement adopté.

Les cosignataires souhaitent à nouveau obtenir une audience au ministère de l'Education nationale dans les meilleurs délais.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour :

APLV
SE-UNSA
SGEN-CFDT
SNALC-CSEN
SNES-FSU

Sylvestre Vanuxem
Claire Krepper
Anne-Marie Martin
Michèle Houel
Bruno Auer, Thérèse Jamet-Madec